

Dépôt :

Henri KOX

Luxembourg, le 16 mai 2019

**MOTION****Heure d'actualité au sujet de la politique climatique du Gouvernement****La Chambre des Député-e-s,****considérant**

- que parmi les 17 objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, figure l'objectif n°13 de « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » ;
- que dans ce contexte, le 3^e Plan National pour un Développement Durable (PNDD) fait le lien entre la politique nationale en matière de développement durable et les engagements pris par le Grand-Duché lorsqu'il a adopté l'Agenda 2030 en 2015 ;
- que le Luxembourg a signé en date du 22 avril 2016 l'Accord de Paris, accord universel conclu par les dirigeant-e-s du monde entier, qui vise à renforcer et à coordonner la riposte mondiale à la menace des changements climatiques ;
- qu'au cœur de cet accord figure l'objectif de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C ;
- qu'un Règlement (2018/842) du Parlement européen et du Conseil relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 a été adopté le 14 mai 2018 ;
- qu'au niveau de l'Union européenne, un paquet compréhensif de mesures pour la protection du climat et la transition énergétique a été décidé, comprenant notamment le Règlement 2018/842 susmentionné, ainsi que des directives renforçant les objectifs de l'Union européenne en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, et les standards de performance pour les véhicules et les camions ;

- que selon le rapport spécial sur les conséquences du changement climatique du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC / IPCC), il est techniquement possible et absolument nécessaire d'atteindre l'objectif de maintenir l'augmentation moyenne de température dans le monde en dessous des 1,5°C ;
- que sur base du Règlement 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018, le plan national intégré en matière d'énergie et de climat (2021-2030) (PNEC) définira les objectifs nationaux du Luxembourg en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, et qu'un projet de plan (pPNEC) a été présenté à la Chambre des Député-e-s et soumis à la Commission européenne en date du 13 février 2019 ;
- que le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique (IPBES) sur la biodiversité du 6 mai 2019 sonne l'alarme que le changement climatique s'avère de plus en plus important en tant que cause directe de la perte de biodiversité ;
- que durant la grève mondiale pour le climat du 15 mars 2019 des dizaines de milliers d'étudiant-e-s et sympathisant-e-s se sont mobilisé-e-s dans plus de 100 pays afin de mettre la pression sur les dirigeants de la planète et de les inciter à prendre des mesures concrètes contre le réchauffement climatique ;
- que le 23 septembre 2019 aura lieu le Sommet Action Climat 2019 à Paris, exactement un an avant que les pays doivent renforcer les engagements pris au niveau national en faveur du climat conformément à l'Accord de Paris,

saluant

- que dans le cadre de l'accord gouvernemental du 3 décembre 2018, le Gouvernement s'est résolu à « mettre tout en œuvre pour respecter cet Accord [de Paris] et tenir compte des conclusions du rapport spécial 1,5°C du GIEC » ;
- que de façon générale la lutte contre le changement climatique joue un rôle prépondérant dans l'accord gouvernemental ;
- que le Gouvernement a pour ambition de « faire du Luxembourg un leader international » dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
- que le Luxembourg a, par le biais de multiples efforts (standard pour les nouvelles maisons d'habitations, réseaux de cogénération convertis progressivement vers la biomasse), réussi à diminuer les émissions de CO₂ dans le domaine des bâtiments malgré la construction d'un nombre croissant de nouveaux logements ;

- que l'accord gouvernemental annonce qu'une nouvelle loi climat sera élaborée en étroite collaboration avec tous les ministères concernés ;
- que le Gouvernement œuvrera pour que l'économie européenne devienne neutre en termes de bilan climatique (« climate-neutral ») à l'échéance de 2050 ;
- que dans l'intérêt de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection du climat, une première augmentation des accises sur les carburants a déjà été réalisée par le biais de la loi relative au budget d'Etat 2019 ;
- que cette augmentation des accises, appliquée depuis le 1^{er} mai 2019, génère continuellement des fonds qui seront réinvestis dans le développement durable du pays ;
- que dans le pPNEC figurent des objectifs ambitieux, à savoir :
 - o une réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 50% et 55% en 2030 par rapport à 2005 ;
 - o en termes d'efficacité énergétique, une réduction de la demande finale d'énergie allant de 40% à 44% à l'horizon 2030 ;
 - o en matière d'énergies renouvelables, un objectif allant de 23% à 25% à l'horizon 2030 ;
- que la décarbonisation de notre mobilité ainsi que la stratégie pour une mobilité durable « Modu 2.0 » figurent parmi les objectifs du PNDD, approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2018 ;
- que le Gouvernement maintient un niveau d'investissements très élevés dans les transports publics ;
- la gratuité des transports publics à partir du 1^{er} mars 2020 ;
- qu'au cours des dernières années, la place financière luxembourgeoise a affirmé sa position de leader européen dans le domaine de la finance verte ;
- que le Pacte climat, renforcé en 2016, incite et aide les autorités locales dans leur politiques de lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et de la mobilité, et plus récemment dans le domaine de l'économie circulaire ;
- que le Luxembourg figure parmi les huit pays de l'Union européenne ayant lancé un appel commun avant le sommet européen de Sibiu pour « agir maintenant » contre le réchauffement climatique ;
- qu'au niveau européen, le Gouvernement a soutenu l'initiative belgo-néerlandaise d'examiner l'opportunité d'appliquer le prix carbone au secteur de l'aviation civile ;

- que la prise de conscience sociale des enjeux de l'urgence climatique devient de plus en plus marquée à travers l'ensemble de notre société,

reconnaisant

- que le changement climatique, qui affecte désormais tous les pays sur tous les continents, est l'un des enjeux les plus importants et urgents de notre époque,

invite le Gouvernement

- à persévérer dans le domaine de la protection du climat et à mettre en avant un PNEC ambitieux et en phase avec l'urgence climatique ;
- à définir des objectifs ambitieux d'ici la fin 2019 dans tous les secteurs concernés ;
- à réaliser, à intervalles réguliers, un monitoring et reporting de toutes les mesures proposées ;
- à exploiter le potentiel en matière d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et de lancer des offensives dans les domaines de l'électromobilité, de l'efficience des bâtiments fonctionnels, de la rénovation énergétique d'anciens bâtiments, de la photovoltaïque, de la géothermie, des pompes à chaleur, et de l'efficience énergétique dans l'industrie ;
- à faire un strict suivi du développement des émissions CO_{2eq} dans le domaine du transport routier, et, le cas échéant, renforcer les mesures à court terme dans le domaine de la vente et l'exportation des carburants fossiles routiers ;
- à continuer d'augmenter les investissements dans les transports publics et la mobilité douce afin de permettre la réalisation de projets y relatifs de façon encore plus efficace ;
- à saisir les multiples opportunités économiques, écologiques et de santé de la transition énergétique et à préparer dès aujourd'hui un avenir sans énergies fossiles ;
- à élargir le régime d'aides financières afin d'aider la population à participer activement à la transition énergétique ;
- à étudier la possibilité de renforcer l'arsenal de mesures anti-pauvreté énergétique afin d'inclure pleinement toutes les personnes à revenus modestes dans la transition énergétique ;
- à faciliter et promouvoir la production, l'autoconsommation et la création de coopératives d'énergies renouvelables ;

- à renforcer davantage la coopération avec et entre les communes et d'inciter davantage la nouvelle mouture du Pacte climat ;
- à continuer à soutenir l'initiative belgo-néerlandaise qui s'inscrit pleinement dans l'Accord de Paris sur le climat et à étudier l'application du principe pollueur payeur en vue de réduire les émissions croissantes du secteur de l'aviation civile et le secteur maritime ;
- à continuer à soutenir l'idée de la mise en place d'une taxe verte aux frontières européennes, afin d'inciter les entreprises industrielles à poursuivre leurs efforts en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, et ainsi de pouvoir respecter les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ;
- à associer aussi bien les acteurs de la société civile organisée que le grand public - et plus particulièrement les jeunes d'aujourd'hui qui seront les premiers concernés de demain - au débat climatique tout en favorisant un cadre politique inclusif qui permette à tous les citoyens de contribuer à atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de gaz à effets de serre et de développement durable du Luxembourg.

Signatures :

Henri Kox



Hahn Max



FRANZ RAYOT

